

le traité de paix & de commerce, conclu entre la couronne d'Espagne & la Porte ottomane, signé à Constantinople le 14 Septembre 1782 par Don Juan de Boulligny, ministre-plénipotentiaire de S. M. Catholique, & par le grand-visir, Seid-Muhamed-bacha. Ce traité, que la cour vient également de publier, a été ratifié par le Roi le 24 Décembre 1782, & par la Porte le 24 Avril 1783. L'échange des ratifications s'est faite le même jour 24 Avril; mais la ratification de S. H. n'est arrivée ici qu'au mois de Novembre dernier.

Voici la lettre circulaire que le Roi a fait adresser aux archevêques, en conséquence de

* 15 Janv. la bulle de Pie VI dont nous avons parlé *.
p. 116.

Les graves nécessités des pauvres & la multitude de ceux qui jouissant d'une bonne santé ne vivent que d'aumônes, au préjudice des vrais affligés & de la cause publique, ont été les objets qui en tout tems ont réclamé mon attention royale, pour solliciter le soulagement des premiers, l'amendement & l'application honnête des seconds: ces objets intéressent essentiellement le service de Dieu ainsi que la prospérité de la monarchie. A cette fin, au lieu des pensions, dont on chargeoit, avant le concordat, les pourvus de bénéfices ecclésiastiques de ces royaumes, la cour de Rome exigeant des lettres de change en faveur des étrangers (préjudice redimé aux fraix du trésor) j'ai obtenu du St. Siège, le bref inséré dans ma cédule royale, par lequel Sa Sainteté m'accorde la permission, de percevoir tous les ans, pour le secours des pauvres, sur les prébendes & bénéfices qui ne sont point à charge d'ames, étant à ma nomination ou présentation, une partie des fruits qui n'excede pas le tiers, pourvu qu'il reste annuellement aux bénéficiers à charge de résidence,